Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507012-DE

Date de mise en ligne :

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/25-07012

Date d'envoi de la convocation : 5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice = 12
Présents = 10
Votants = 12

RÉUNION DU 11 DECEMBRE 2025
Ouverture de crédit avant le vote du budget primitif de 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit-heures-trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, maire.
Étaient présents : Jean-Louis BONDU, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRES, Gérard LE GUEN, Maud LE QUÉRÉ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés et représentés : Marie-Michelle LORGERÉ et Jérémy JAFFRÈS donnant respectivement procuration à Herveline CABON et Gérard LE GUEN.
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Madame Renée GALL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget 2025.

Ceci permettra d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et de ne pas compromette l'exécution d'opérations d'investissement. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif. La répartition se fera selon le tableau ci-dessous :

ARTICLE	LIBELLE	BUDGET 2025 (en €)	ANTICIPATION SUR CREDITS 2026 (en €)
	CHAPITRE 20		
2031	Frais d'études	66 262,70 €	16 565,68 €
	CHAPITRE 204		
2041582	Subventions versées	26 000,00 €	6 500,00 €
	CHAPITRE 21		
2152	Installations de voirie	0,00 €	0.00 €
2182	Matériel de transport	40 000,00 €	10 000,00 €
2184	Mobilier	20 635,73 €	5 158,93 €
	CHAPITRE 23		
2313	Construction	616 978,51 €	154 244,63 €
2315	Aménagement des constructions	345 500,00 €	86 375,00 €
		TOTAL	**278 844,23 €**

Monsieur Raphaël RAPIN, rapporteur, entendu ;

DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de permettre la continuité des écritures comptables pour les opérations lancées en investissement,

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900773-20251211-CM2507012-DE

Date de mise en ligne :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 12 voix pour.

Article 1 : autorise Monsieur le maire à inscrire à la section d'investissement, avant le vote du budget primitif 2026, un montant total de crédits en dépense de 278 844,23 € répartis selon le tableau ci-dessus.

À Guissény, le 11 décembre 2025
Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Raphaël RAPIN

MAIRIE DE GUISSENY
29880

La secrétaire de séance,
Renée GALL